

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°1

Quel(s) rôle(s) peuvent jouer les fédérations d'éducation populaire dans le chantier de la démocratisation culturelle ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°2

Que signifie, selon vous, « traiter l'éducation artistique et culturelle selon une entrée territoriale » ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°3

Doit-on considérer la réforme des rythmes scolaires comme un frein ou un levier au développement de l'éducation artistique et culturelle ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°4

Quels sont les axes les plus structurants pour les politiques d'action culturelle et d'éducation artistique ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°5

Les politiques interministérielles sont parfois suspectées de relever de politiques de communication : qu'en est-il selon vous ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°6

Quelle est la place de l'action culturelle, ou plus spécifiquement de l'éducation artistique et culturelle, dans l'activité des établissements d'enseignement artistique spécialisés ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°7

Le réseau de la lecture publique constitue-t-il un acteur particulier du chantier de l'action culturelle ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°8

Peut-on considérer les structures labellisées par le ministère de la culture et de la communication comme le fer de lance de l'action culturelle ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°9

Qu'entend-on par parcours d'éducation artistique et culturelle (P.E.A.C) ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°10

Quelle est la place de l'artiste, selon vous, dans les projets d'action culturelle au sens large, d'éducation artistique et culturelle en particulier ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°11

Que vous évoque la Belle Saison lancée par le ministère de la culture et de la communication ? Quelle politique durable construire à partir de celle-ci ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°12

L'action transversale des directions régionales des affaires culturelles est-elle portée et animée par les seuls conseillers action culturelle et éducation artistique et culturelle?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°13

Quel est le rôle des événements liés à l'actualité (comme ceux de janvier 2015) dans les politiques d'action culturelle ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°14

Faut-il concevoir des politiques d'action culturelle par projets spécifiques en fonction des publics auxquelles elles s'adressent ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°15

Quelle est la place de la valorisation du patrimoine dans le champ de l'action culturelle ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°16

Quelle est la place de la culture dans la politique de la ville ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°17

Quelle médiation culturelle à l'ère des nouvelles pratiques numériques ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°18

L'offre en matière d'action culturelle doit-elle se concevoir prioritairement à partir des structures culturelles professionnelles ou à partir des territoires où elle s'inscrit ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°19

La politique du ministère de la culture et de la communication en faveur des publics dits empêchés.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°20

Quelles stratégies possibles pour une direction régionale des affaires culturelles, en matière d'équité territoriale ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°21

La politique de contractualisation des directions régionales des affaires culturelles avec les collectivités territoriales en matière de démocratisation culturelle.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°22

Quelles différences entre les résidences de création et les résidences d'action culturelle ou résidences-mission ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°23

Action culturelle et démarches intergénérationnelles.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°24

Action culturelle en milieu rural.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°25

Les différents champs d'intervention d'un conseiller à l'action culturelle.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°26

Comment concevez-vous le rôle d'un conseiller action culturelle et quelles qualités professionnelles estimez-vous nécessaires à l'exercice de cette fonction ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°27

Quel est le rôle des directions régionales des affaires culturelles en matière d'action culturelle : prescriptrices ? Régulatrices ? Opératrices ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°28

Quel est le rôle des directions régionales des affaires culturelles vis-à-vis des médias ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°29

Dans le champ de l'action culturelle, comment appréhender la diversité culturelle ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°30

Que vous inspire la notion d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°31

L'action culturelle peut-elle être perçue comme une politique de remédiation ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°32

Ce qu'on appelle les « cultures urbaines » constituent-elles une entrée privilégiée pour l'action culturelle ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°33

Quelle est l'incidence de l'action culturelle sur l'emploi artistique ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°34

L'action culturelle et l'éducation artistique en milieu universitaire.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°35

L'action culturelle structure-t-elle une politique territoriale ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°36

Est-ce de la responsabilité du ministère de la culture et de la communication que de financer les options artistiques en lycée ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°37

Est-il encore pertinent de concevoir des dispositifs nationaux en matière d'éducation artistique et d'action culturelle ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°38

Comment articuler les différents champs d'intervention d'un service de l'action culturelle ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°39

Éducation au cinéma ou éducation à l'image ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°40

Le rôle des professionnels relevant du champ éducatif et/ou social dans le chantier de l'éducation artistique et culturelle.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°41

Les contrats locaux d'éducation artistique et culturelle.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°42

Quelles sont les politiques d'accessibilité à l'art et la culture pour les personnes en situation de handicap ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°43

Quel est le rôle et l'avenir des médiateurs et/ou chargés d'action culturelle au sein des structures culturelles ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°44

Développez des arguments pour convaincre des acteurs locaux de l'intérêt d'un projet d'action culturelle.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°45

Comment l'action culturelle peut-elle être mise au service de la maîtrise du français et de la lutte contre l'illettrisme ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°46

Forces et faiblesses des résidences d'artistes menées à des fins d'éducation artistique ou d'action culturelle.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°47

Comment soutenir les réseaux de professionnels en charge ou en responsabilité de publics (enseignants, éducateurs, médiateurs etc) en vue de leur inscription dans le champ de la démocratisation culturelle ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°48

En matière d'action culturelle, comment se pose la question des spécificités d'un territoire ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°49

Quel rôle l'Etat peut-il jouer aujourd'hui et dans les années à venir en matière d'action culturelle ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°50

Quelles peuvent être les diverses modalités du partenariat entre les directions régionales des affaires culturelles et les collectivités territoriales dans le champ de l'action culturelle et l'éducation artistique et culturelle ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°51

La diversité des champs artistiques structure-t-elle différentes stratégies d'action culturelle ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°52

Quelles évolutions pour les pratiques en amateur ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°53

Comment inscrire un projet d'éducation artistique ou d'action culturelle dans une dimension européenne, voire internationale ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité action culturelle

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°54

Quelles seront, selon vous, les incidences de la nouvelle organisation territoriale sur la politique du ministère de la culture et de la communication en matière d'action culturelle et d'éducation artistique ?